



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 114-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.165

Déposée le : 01.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)
Josi (Wimmis, UDC)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Des tests de dépistage systématiques devront être effectués en cas de deuxième vague du coronavirus

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. mettre en place un dépistage systématique en cas de deuxième vague du coronavirus ;
2. isoler les personnes infectées en quarantaine ;
3. mettre rapidement en place des mesures de protection pour que la population puisse continuer de travailler ;
4. faire en sorte que les tests soient pris en charge par les caisses-maladie, quel que soit le résultat et indépendamment de la présence de symptômes.

Développement :

Tester de façon systématique permettra d'éviter que l'économie se retrouve à nouveau mise à l'arrêt aussi massivement. Le dépistage est une garantie de protection de la santé de la population. Etant donné que les caisses-maladie ne remboursent pas tous les tests, il appartient au Conseil-exécutif de régler la question pour que la prise en charge soit uniforme. Ce que coûtent les tests n'est rien comparé à ce que coûte un confinement.

Motivation de l'urgence : Ces mesures préventives doivent éviter un nouveau confinement en cas de seconde vague.

Destinataires
– Grand Conseil